

ICRICT 

Independent Commission for the Reform
of International Corporate Taxation

**PANDÉMIE MONDIALE,
REPRISE ÉCONOMIQUE
DURABLE ET FISCALITÉ
INTERNATIONALE**

À PROPOS DE L'ICRICT

La Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés (ICRICT) a pour objectif de promouvoir une discussion plus large et plus inclusive dans le domaine des règles fiscales internationales, de considérer les réformes fiscales selon une perspective servant l'intérêt public plutôt que les avantages nationaux, ainsi que d'œuvrer en faveur de solutions fiscales justes, efficaces, durables et favorables au développement.

L'ICRICT a été créée et est soutenue par une coalition formée par des organisations de la société civile et des syndicats : Action Aid, Alliance-Sud, le Réseau des ONG arabes pour le développement, le Centre pour les droits économiques et sociaux, Christian Aid, le Conseil des Global Unions, l'Alliance mondiale pour la justice fiscale, [Oxfam](#), l'Internationale des services publics, Réseau pour la justice fiscale, le South Center, Canadians For Tax Fairness et le Conseil mondial des Églises.

La création et les travaux de l'ICRICT sont soutenus par la [Friedrich-Ebert-Stiftung](#), [The Joffe Charitable Trust](#), [The American Assembly](#), [The Network for Social Change](#), [Friends Provident](#) et [The Andrew Wainwright Reform Trust](#).

Pour plus d'information, visitez le site web de l'ICRICT à l'adresse : icriict.com.

PANDÉMIE MONDIALE, REPRISE ÉCONOMIQUE DURABLE ET FISCALITÉ INTERNATIONALE

La pandémie mondiale a entraîné une augmentation structurelle importante des dépenses publiques pour financer la santé, le maintien des revenus et l'emploi. Ce fardeau économique ne doit pas peser de manière disproportionnée sur les groupes de personnes et les pays défavorisés.

Les réductions de l'impôt sur les sociétés pour stimuler les investissements et la relance ne sont ni économiquement efficaces ni socialement souhaitables. Il convient plutôt de renforcer les systèmes d'imposition des entreprises en accélérant une coopération internationale véritablement inclusive sur l'érosion de l'assiette fiscale et sur les taux minimaux, en rendant ces impôts plus progressifs, afin de stimuler les petites entreprises, tout en garantissant une imposition effective du patrimoine offshore des actionnaires.

En conséquence, les gouvernements responsables devraient :

- i. *introduire des **taxes progressives sur les services numériques** sur les rentes économiques captées par les entreprises multinationales dans ce secteur ;*
 - ii. *appliquer un **taux d'imposition plus élevé aux grandes entreprises des secteurs oligopolistiques ayant des taux de rendement excessifs** ;*
 - iii. ***fixer un taux effectif minimum d'imposition des sociétés de 25 %** au niveau mondial, pour mettre fin à l'érosion de l'assiette fiscale ainsi qu'à la capacité des entreprises de déclarer leurs bénéfices où bon leur semble pour payer le moins d'impôt possible ;*
 - iv. *exiger la **publication de rapports pays par pays** pour toutes les sociétés bénéficiant d'un soutien de l'État ;*
 - v. ***publier des données sur la richesse offshore** afin de permettre à toutes les juridictions d'adopter des impôts sur la fortune progressifs effectifs sur leurs résidents et de pouvoir mieux contrôler les taux d'imposition effectifs sur les contribuables aux revenus les plus élevés.*
- 1.** Le monde continue à lutter pour contenir la première phase de la pandémie du COVID-19, qui sera très probablement suivie d'une deuxième ou de plusieurs vagues jusqu'à ce qu'un vaccin soit trouvé et disponible dans le monde entier, avant qu'une sorte de « nouvelle normalité » puisse être rétablie. Le PIB et le commerce mondiaux ont déjà connu de profondes contractions et la reprise sera lente et déséquilibrée. L'incertitude quant à la vitesse et à l'ampleur des phases de la pandémie est omniprésente, de sorte que l'aversion pour le risque est élevée et que la consommation et les investissements privés sont déprimés, – indépendamment des perturbations des chaînes d'approvisionnement et donc de la production.

2. Un retour à la « normalité » est peu probable avant un certain temps. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit que la capacité de production – à la fois le capital et les ressources humaines – n'a pas été détruite ou détournée à d'autres fins, comme ce serait le cas en temps de guerre. Si, toutefois, une récession économique prolongée s'accompagne d'un grand nombre de faillites, le capital organisationnel sera détruit et l'augmentation normale du capital humain et physique attendue après une crise sera plus faible ou n'aura peut-être pas lieu.
3. La pandémie a donné lieu à une désarticulation rapide et radicale de l'économie mondiale, avec des conséquences disproportionnées pour ceux qui ont moins d'économies dans lesquelles puiser ou qui sont moins en mesure de prétendre à un soutien fiscal. Les limites imposées à la circulation des personnes ont eu de graves répercussions sur des secteurs de services clés tels que le tourisme, les services de divertissement et le transport aérien de passagers. Les contrôles de la mobilité et de l'activité économique à l'intérieur des pays ont également entraîné une baisse de la production, une augmentation du chômage et de graves pertes de revenus pour les travailleurs du secteur informel.
4. Les mesures de confinement dans les pays développés semblent être relativement efficaces en termes de santé publique et de bien-être public malgré la désarticulation de l'économie. Toutefois, le surcroît de dépenses publiques en matière de santé publique, d'aide sociale et de plans de sauvetage des entreprises – ajoutées à l'affaiblissement des recettes fiscales en raison de la baisse de la production et des revenus – feront augmenter le ratio dette/PIB de 20 points de pourcentage ou plus dans plusieurs économies avancées rien qu'en 2020¹.
5. En revanche, dans les pays en développement, l'affaiblissement des systèmes de santé publique et les mesures de confinement ont déjà eu des effets dévastateurs sur les niveaux de vie et l'alimentation d'une grande partie de la population. L'impact économique intérieur de la pandémie est amplifié par la baisse des exportations, la rupture des chaînes d'approvisionnement, l'effondrement du tourisme étranger et la chute des prix des matières premières. La chute soudaine des envois de fonds des travailleurs expatriés a également exacerbé les effets sur les revenus. Les ratios d'endettement vont également augmenter fortement dans la plupart des pays en développement, mais leur capacité à entreprendre des politiques budgétaires expansionnistes est limitée par la fuite des capitaux à l'étranger.
6. Dans un monde idéal, une reprise économique et une croissance rapide, une fois la pandémie contenue, réduiraient progressivement le déficit budgétaire et le ratio de la dette et augmenteraient le ratio de déficit budgétaire durable. Les guerres peuvent stimuler la solidarité sociale, faire prendre conscience aux pays des faiblesses préexistantes et renforcer la détermination politique à y remédier. Dans la pratique, le défaut de paiement de la dette n'est pas rare dans les situations d'après-guerre. Les perdants immédiats sont les détenteurs d'obligations et cette option est donc en fait une taxe unique sur leurs actifs, mais la perte ultérieure de l'accès aux marchés de la dette nationale et internationale peut supprimer l'investissement et retarder la

¹<https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2020/04/06/fiscal-monitor-april-2020> Page 6

reprise économique. Si la monétisation de la dette détenue par la banque centrale conduit à l'inflation dans le cadre de contraintes d'offre, cela réduira également le ratio d'endettement nominal. Là encore, les détenteurs d'obligations voient leur richesse réelle réduite, mais l'inflation fera augmenter les taux d'intérêt et réduire les salaires réels.

7. Bien que ces alternatives de gestion de la dette risquent d'avoir de faibles effets dans le contexte actuel, il faut se féliciter de la réticence nouvelle démontrée par les institutions financières internationales à recourir à des mesures d'austérité pour dégager des excédents budgétaires et rembourser la dette, compte tenu à la fois de l'inefficacité évidente de ces mesures lors des crises récentes et de leur impact sur les secteurs les plus vulnérables de la population.
8. Compte tenu du besoin urgent de ressources fiscales, le maintien des règles fiscales actuelles ne sera pas suffisant. A mesure que les bénéfices diminueront (sauf peut-être pour les grandes multinationales du commerce électronique et les fournisseurs de produits médicaux), les recettes de l'impôt sur les sociétés diminueront également. Les recettes issues des impôts sur les ventes et de la taxe sur la valeur ajoutée diminuent avec la consommation, et les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminuent avec l'emploi. Les recettes fiscales mondiales vont donc probablement connaître une baisse encore plus que celle de 11,5 % qu'elles ont connue de 2007 à 2009².
9. Les grandes entreprises font déjà pression pour obtenir des allègements fiscaux et des renflouements afin de « stimuler les investissements de reconstruction ». Une réduction supplémentaire de l'impôt sur les sociétés ne ferait qu'exacerber la « course au moins disant » des taux d'imposition des sociétés visant à attirer les investissements étrangers. Les plans de sauvetage eux-mêmes représentent une menace majeure pour le système commercial mondial déjà fragile fondé sur des règles, avec son interdiction des aides d'État. Non seulement ces aides détruisent les conditions équitables du marché, mais elles sont particulièrement néfastes pour les pays en développement, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour fournir une telle assistance à l'échelle des pays développés.
10. Rien ne prouve que la récente tendance à la baisse des taux d'imposition des sociétés ait stimulé l'investissement productif et la croissance³. Au cœur de la pandémie actuelle, il est clair que la plupart des grandes entreprises ont une capacité excédentaire et sont confrontées à des problèmes de liquidités qui peuvent être résolus par des prêts bancaires⁴. En outre, l'impôt sur les sociétés est en fait un impôt sur les bénéfices purs, qui sera faible, voire négatif, tant que durera la pandémie, et la réduction du taux ne les aidera donc pas. Alors que l'économie mondiale se redresse lentement, les réductions d'impôts ne stimuleront pas les investissements des entreprises car il existe déjà une capacité excédentaire et les plans

²<https://data.worldbank.org/indicator/GC.TAX.TOTL.GD.ZS>

³<https://www.icriict.com/icriict-documentsfour-ways-to-tackle> Page 5

⁴ Voir : Bank of International Settlements <https://www.bis.org/publ/bisbull10.pdf>

d'expansion sont limités par l'incertitude. L'impôt sur les sociétés est essentiellement une retenue à la source sur les dividendes, et donc en fait un impôt sur le revenu des riches, car les participations (directes ou indirectes, par exemple par l'intermédiaire des fonds de pension) sont encore plus inégalement réparties que les revenus.

11. La pandémie a renforcé la nécessité d'une plus grande coopération internationale dans des secteurs comme la santé, les transports et la finance en particulier. Il en va de même pour la fiscalité. Ce n'est pas le moment de réduire les taux d'imposition ou d'arrêter les efforts de coordination fiscale. Dans un monde globalisé, cela ne peut se faire que par une coopération internationale visant à prévenir l'évasion et l'optimisation fiscales des grandes entreprises – en mettant en œuvre le programme proposé par le G-24⁵ pour la répartition des droits d'imposition sur la base d'une clef de répartition mondiale. Un système renforcé devrait être soutenu par un taux d'imposition minimum effectif sur les bénéfices mondiaux des multinationales d'au moins 25⁶.
12. Les taxes sur les bénéfices excessifs des entreprises bénéficiant des conditions particulières de la pandémie ont fait l'objet d'un large débat, en particulier à propos des entreprises de commerce et livraison électronique ou celles du secteur pharmaceutique dans un avenir proche. Ces discussions sont fondées sur des précédents de taxes similaires pendant la deuxième guerre mondiale sur les fournisseurs militaires, ou encore des taxes plus récentes sur les bénéfices exceptionnels des entreprises pétrolières. Les recettes pourraient être spécifiquement affectées aux coûts (publics et privés) de la pandémie. Là encore, pour être efficace⁷, le recouvrement des taxes par les pays où ces entreprises opèrent doit se faire à une échelle mondiale. Le soutien actuel à des mesures de ce type suggère que les gouvernements devraient envisager des impôts progressifs sur les bénéfices, avec des taux plus élevés pour les grandes entreprises (en particulier les monopoles/oligopoles) et des taux plus faibles pour les petites entreprises dans les secteurs hautement compétitifs. Cela devrait inclure des taxes progressives sur les services numériques, qui ciblent la rente économique des entreprises numériques, de sorte que le taux d'imposition augmente en fonction de l'augmentation des ventes⁸.
13. En outre, la pandémie a mis en évidence la nature particulière du contrat des entreprises avec l'État. La constitution en société confère une série de privilèges, tels que la responsabilité limitée et le soutien de l'État en cas de crise nationale, mais impose également des obligations – notamment fiscales – pour financer le « contrat social ». En exploitant les paradis fiscaux afin de réduire leur contribution fiscale, les entreprises renoncent logiquement à leur droit au soutien des gouvernements des pays où se concentre l'essentiel de leur activité. Cette contradiction a été illustrée de façon frappante par les revendications des compagnies de croisière sous pavillon de complaisance qui réclament le soutien des États-Unis⁹. Il semble logique d'interdire le soutien de l'État aux sociétés qui ont

⁵ https://www.g24.org/wp-content/uploads/2019/03/-24_proposal_for_Taxation_of_Digital_Economy_Jan17_Special_Session_2.pdf

⁶ <https://www.icriict.com/international-corporate-taxation-reform>

⁷ <https://www.taxnotes.com/featured-analysis/its-time-pillar-3-global-excess-profits-tax-covid-19-and-beyond/2020/05/01/2cg34>

⁸ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/factsheet_3_en.pdf <https://taxfoundation.org/digital-tax-europe-2020/>

⁹ <https://www.nbcnews.com/business/business-news/most-cruise-lines-don-t-pay-taxes-u-s-just-n1172496>

leur siège ou leurs filiales dans des paradis fiscaux, comme l'ont déjà proposé certains gouvernements¹⁰. En outre, les aides d'État aux entreprises devraient être subordonnées à la publication de données de déclaration pays par pays.

14. Si les riches ne prennent pas en charge une part proportionnelle du fardeau économique de la pandémie, les impôts locaux sur le revenu et même la coordination internationale de l'impôt sur les sociétés ne suffiront pas. Il est donc impératif de mettre en place une imposition effective du patrimoine, et en particulier du patrimoine offshore. Face à une crise mondiale, il est naturel que les riches retirent des capitaux des entreprises et les remplacent par de la dette, en espérant qu'elle sera finalement prise en charge par le gouvernement (c'est ce qui s'est produit avec la réforme de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis en 2017), puis qu'ils transfèrent leurs actifs à l'étranger pour les mettre « à l'abri », c'est-à-dire à l'abri des autorités fiscales. L'utilisation de structures « offshore » permet non seulement de dissimuler l'identité véritable des propriétaires de ces richesses, mais aussi leur localisation, voire leur existence même. Ce même secret crée également un terrain fertile pour la fraude fiscale, l'optimisation fiscale et les crimes financiers.

15. La création de registres des actifs¹¹ permettrait de mesurer et de comprendre les inégalités de richesse, de faciliter des discussions publiques et politiques bien informées sur le degré d'inégalité souhaité et de soutenir une fiscalité appropriée pour réduire les conséquences négatives de l'inégalité. Dans l'immédiat, pour permettre aux États de prélever des impôts effectifs sur la fortune de leurs résidents, tant à l'étranger qu'au pays, l'OCDE devrait veiller à ce que leurs dispositifs d'échange d'informations, y compris la norme commune de déclaration, soient pleinement ouverts à tous les pays, y compris aux pays en développement non-membres de l'OCDE, qui en ont été exclus jusqu'à présent. Enfin et surtout, l'OCDE doit publier des données agrégées sur la richesse privée à l'étranger par pays d'origine et de destination, afin de permettre aux contribuables de demander des comptes à leurs gouvernements pour ne pas avoir imposé les actifs offshore non déclarés, de permettre à tous les gouvernements d'adopter des impôts sur la fortune progressifs effectifs sur leurs résidents et de pouvoir mieux contrôler les taux d'imposition effectifs sur les contribuables aux revenus les plus élevés.

¹⁰ <https://news.bloombergtax.com/daily-tax-report-international/companies-based-in-tax-havens-can-be-denied-aid-eu-confirms>

¹¹ <https://www.icrict.com/press-release/2019/3/25/icrictnew-paper-a-roadmap-for-a-global-asset-registry-measuring-and-tackling-inequality-curbing-tax-avoidance-tax-evasion-corruption-and-illicit-financial-flows>

ICRICT COMMISSIONERS



Mr. Edmund Fitzgerald, is Emeritus Professor of International Development Finance, Oxford University and Fellow of St. Antony's College, Oxford.



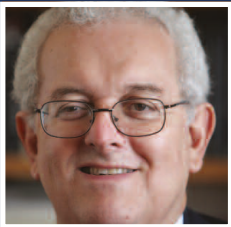
Ms. Eva Joly, former Member of the European Parliament (2009-2019) where she served as Vice-Chair of the Special Committee on Tax rulings.



Gabriel Zucman, is assistant professor of economics at University of California, Berkeley. His work focuses on the accumulation, distribution and preservation of wealth from a historical and global perspective.



Jayati Ghosh, is Professor of Economics at Jawaharlal Nehru University, New Delhi. Her research interests include globalisation, international trade and finance, employment patterns, macroeconomic policy, gender issues, poverty and inequality.



José Antonio Ocampo (Chairman), former United Nations Under-Secretary General and former Minister of Finance of Colombia. He is currently a Professor at Columbia University and board director, Banco de la Republica (Colombia).



Mr. Joseph Stiglitz, is University Professor at Columbia University. In 2001, he was awarded the Nobel Memorial Prize in Economics.



Irene Ovonji-Odida is a Ugandan lawyer, politician, and women's rights advocate. She was a member of the AU/ECA High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa.



Kim S. Jacinto Henares, is an International Consultant, served as the Commissioner of the Philippines Bureau of Internal Revenue and represented her country on the OECD Global Forum on Transparency and Exchange of Information and OECD Global Forum on Base Erosion and Profit Shifting.



Mr. Léonce Ndikumana, is Professor of Economics and Director of the African Development Policy Program at the Political Economy Research Institute (PERI) at the University of Massachusetts at Amherst. He is a Member of the United Nations Committee on Development Policy.



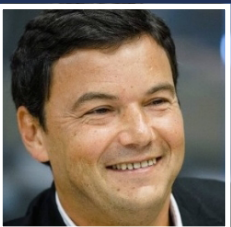
Ms. Magdalena Sepúlveda Carmona, is a Human Rights Lawyer and recently served as the United Nations Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights.



Rev. Suzanne Matale, served as the Head of the Zambia Council of Churches, a membership umbrella organisation of mainline churches in Zambia.



Ricardo Martner, is now an independent economist, after serving in the United Nations for more than 30 years. As Chief of the Fiscal Affairs Unit of ECLAC, he was in charge of the discussion of the Addis Ababa Action Agenda in Latin American and Caribbean Countries.



Thomas Piketty, is professor of economics at the Paris School of Economics and at EHESS. He has done major historical and theoretical work on the interplay between economic development and the distribution of income and wealth.



Wayne Swan, served as the Treasurer of Australia (2007-2013) including three years as Deputy Prime Minister.

ICRICT

Independent Commission for the Reform
of International Corporate Taxation

icrict.com

Contact: icrictsecretariat@gmail.com

For all media enquiries and interview
requests please contact our
Media Relation Officer Lamia Oualalou:
loualalou@gmail.com